

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

Conformément à l'Article L. 2121-25 du CGCT modifié par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022

Elus présents : Myriam ALINAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Karine VALAT, Marie-Lou WALIGORSKI

Elus absents excusés : Laurent BERNAT, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Jean-François ROUSSET

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du 02 octobre 2023 pour la réunion du 6 octobre 2023, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le conseil municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum

- **Délibération n° 31-2023 – Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de LE PY**
Dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de LE PY, qui comprend l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public, le conseil municipal s'engage à verser les participations financières au S.I.E.D.A et valide la convention de délégation en maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 32-2023 – Acquisition de parcelles au Py**
Le conseil municipal décide l'acquisition des parcelles section H N° 133 d'une surface de 319 m² et H N° 136 situées au Py d'une surface de 356 m² situées au Py au prix de 3500 euros
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 33-2023 – Dénomination et numérotation des voies de la commune de Montlaur**
La commission aidée par le SMICA a terminé le travail de dénomination et numérotation des voies de la commune. Le conseil municipal valide leur création. Un arrêté sera pris pour officialiser les numéros de la commune.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 34-2023 – Renouvellement de la convention de déversement du Hameau des Genêts**
La convention fixant les conditions de déversement est renouvelée pour une durée de 5 ans.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 35-2023 – Création/suppression d'emploi dans le cadre d'une promotion interne sans détachement pour stage**
Dans le cadre d'une promotion interne un emploi d'agent de maîtrise sera créé et un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe supprimé.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**

➤ **Délibération n°36-2023 – Réattribution des lots des biens de la section à Verrières**

Le conseil municipal valide la réattribution des lots des biens de la section à Verrières pour une durée de 9 ans. Le tarif de la redevance annuelle est fixé à 15 euros par lot attributaire.

Vote : **Approuvé à l'unanimité**

➤ **Délibération n° 37-2023 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022**

Le RPQS 2022 adopté par le conseil municipal est consultable en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr

➤ Vote : **Approuvé à l'unanimité**

Séance levée à 21H 45

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,

